

Bulletin d'adhésion 2018-2019

AMAP « Jur'ainsienne »

En adhérant, vous êtes informé(e) que cette association fonctionne sur le mode du partage des tâches et du bénévolat.

Aidez-nous par votre présence, votre confiance et votre participation, à développer l'agriculture paysanne locale. D'avance merci !

Toute personne adhérant à l'association s'engage à prendre connaissance :

- ▶ de la **Charte des AMAP** mise à la disposition de l'adhérent au moment de l'inscription et envoyée par mail à chaque amapien.

- ▶ des **Statuts** et du **Règlement Intérieur** de l'association mis à la disposition de l'adhérent au moment de l'inscription et envoyés par mail à chaque amapien.

et à **les respecter**.

Toute personne adhérant à l'association s'engage à participer à la distribution des produits selon le calendrier établi.

Je soussigné (e) :

Adresse :

Téléphone fixe :portable :

Email :

adhère à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne « Jur'ainsienne » pour l'année 2018-2019.

Le montant de l'adhésion d'octobre 2018 à octobre 2019 est de 15€ :

- ▶ 7 € pour couvrir les frais d'envoi de courrier, des assemblées générales, des relations avec les paysans lors des animations de l'association

- ▶ 8 € reversés pour la cotisation au réseau AMAP Auvergne Rhône Alpes

Fait à :

le :

Signature précédée de la mention «lu et approuvé »

Adresse du siège de l'association :

Chez Jérémie ZADRO et Anne CLERC

21 rue des Ormes

01100 ARBENT